

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 24 juin 2019

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-neuf, le **24 juin à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 17 juin 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **Mme Karine SARIKAS**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, MME MAGUY SOUM, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME LAURENCE FOURNIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME SANDRINE CALISIR

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Martine CUMIN donne pouvoir à Mme Katia COPPI, Mme Brigitte SLONSKI donne pouvoir à Mlle Anne-Marie LEPAGE, M. Christian FAVIEN donne pouvoir à M. Jackie SIMONIN, M. Nicolas MARTIN donne pouvoir à M. Patrick SARDA, Mme Patricia CHABAUD donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, M. Thierry DELORME donne pouvoir à Mme Annick GARTNER

Absents excusés :

Mme Thérèse HOUET, M. Thierry DE CECCO, Mme Chantal TROTTET, M. Philippe DALLIER, M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. SOLER, Directeur Général des Services
M. POLLET, Directeur des Finances (Départ à 21H34)
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 20 mai 2019.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2019 :

30 votants – Vote à la Majorité
27 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2019.00056 - Budget « Ville » - Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCLARE que le Compte de Gestion de la « Ville », tel qu'il a été dressé par la Trésorière Municipale, pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019.00057 - Budget « Ville » - Approbation du Compte Administratif - Exercice 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Solde d'exécution reporté (n-1)	5 324 920,57	5 139 995,69	10 464 916,26
Excédent affecté à l'investissement (n-1)		-1 702 340,98	-1 702 340,98
Résultat de section reporté	5 324 920,57	3 437 654,71	8 762 575,28
Recettes	8 670 962,92	34 295 641,41	42 966 604,33
Dépenses	-11 902 208,33	-31 243 114,23	-43 145 322,56
Solde d'exécution cumulé	-3 231 245,41	3 052 527,18	-178 718,23
Restes à réaliser - Recettes	298 008,00		
Restes à réaliser - Dépenses	-7 125 103,37		
RESULTATS DEFINITIFS	-4 733 420,21	6 490 181,89	1 756 761,68

2° **Constata** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser;

Monsieur Yvon ANATCHKOV, Premier Adjoint au Maire, a été élu à la majorité pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2018;

Le Maire s'étant retiré au moment du vote;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
28 votants – Vote à la Majorité
25 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019.00058 - Budget « Ville » - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à la Majorité
27 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE d'affecter les soldes cumulés de l'exercice 2018 de la façon suivante :

	2018
<i>Solde courant de la section d'investissement</i>	-3 231 245,41 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>	5 324 920,57 €
Solde d'exécution cumulé (compte 001)	2 093 675,16 €
Prise en compte des restes à réaliser	-6 827 095,37 €
Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	-4 733 420,21 €
<i>Résultat de fonctionnement courant</i>	3 052 527,18 €
<i>Résultat reporté</i>	3 437 654,71 €
Résultat de fonctionnement cumulé	6 490 181,89 €
Résultat libre d'affectation	1 756 761,68 €

En investissement :

Le solde d'exécution cumulé fait ressortir un excédent de la section d'investissement qu'il y a lieu d'inscrire en recettes au chapitre 001 : **2 093 675,16 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement est comptabilisé en recette au chapitre 10 – nature 1068 pour un total de **4 733 420,21 €**

Celui-ci est composé de l'excédent de la section d'investissement à hauteur de 2 093 675,16 € diminué des reports d'un montant total de -6 827 095,37 €.

En fonctionnement :

Le résultat cumulé laisse apparaître un montant positif de 6 490 181,89 € duquel il faut déduire la part affectée en investissement au compte 1068 soit -4 733 420,21 €.

Ainsi le résultat libre d'affectation restant à imputer au budget en section de fonctionnement en recettes au compte 002 est de : **1 756 761,68 €**

2019.00059 - Compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S) - Exercice 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à la Majorité

27 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

PREND ACTE de l'utilisation de ces fonds en 2018

2019.00060 - Compte-rendu d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F) - Exercice 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à la Majorité

27 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

PREND ACTE de l'utilisation de ces fonds en 2018.

2019.00061 - Fixation du montant provisoire du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2019 pour le financement des charges transférées à l'Établissement Public Territorial « Grand Paris - Grand Est »

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à la Majorité

27 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE de fixer le montant provisoire de la contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'année 2019 à :

FCCT – part « compétences 2016 »	54 264,00
FCCT – part « compétences 2018 »	35 217,00
FCCT – part « compétences 2019 »	11 184,00
FCCT	100 665,00

2019.00062 - Demande de remise gracieuse - Madame Fatima KADER

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à l'Unanimité

ACCORDE une remise gracieuse à Madame Fatima KADER de la moitié des sommes dues, soit 136,88 €.

2019.00063 - Cession du lot C issu de la parcelle communale cadastrée AD n°140, sise 12-14 avenue John Kennedy aux Pavillons-sous-Bois, au profit de Monsieur Sylvain KOUHANA, propriétaire de la parcelle AD n°139

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à la Majorité

27 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

FIXE la vente au prix de soixante-deux mille euros (62 000 €) du lot C, issu de la parcelle cadastrée section AD n°140, sise 12-14 avenue John Kennedy (tel que matérialisé sur le plan de division) à Monsieur Sylvain KOUHANA.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à régler les frais afférents à cette cession.

2019.00064 - Cession du lot A issu des parcelles communales cadastrées AD n°102 et 140 sise 12-14 avenue John Kennedy aux Pavillons-sous-Bois au profit de Monsieur Hasan CELIK

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à la Majorité

27 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

FIXE la vente au prix de cinq cent mille euros (500 000 €) du lot A, issu des parcelles cadastrées section AD n°102 et 140, sise 12-14 avenue John Kennedy (tel que matérialisé sur le plan de division) à Monsieur Hassan CELIK ou à une entité morale de son choix.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à régler les frais afférents à cette cession.

2019.00065 - Concours de maîtrise d'oeuvre concernant la construction de la deuxième partie de l'école élémentaire sur le site de l'école Jean Macé

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE, au vu de l'avis du jury du concours, de retenir le lauréat suivant qui sera admis à participer à la procédure négociée pour la présentation de leur proposition tarifaire concernant leur rémunération :

- ATELIER 2A+, sis 8 rue des Réservoirs à Versailles (78000).

DIT que le montant de la prime à verser aux candidats retenus par le jury pour présenter un projet est modifié passant de 10 000 € H.T. (soit 12 000 € T.T.C.) à 10 080 € H.T. (soit 12 096 € T.T.C.) afin de le mettre en cohérence avec les documents de la consultation, à la suite d'une erreur de report.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la procédure négociée qui sera mise en œuvre avec le lauréat ainsi désignés à l'issue du résultat du concours restreint conformément à l'article 30-I-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

DIT que la prime des architectes pour les projets non retenus s'élève au montant maximum fixé à 10 080 € H.T. soit 12 096 € T.T.C. par projet, selon les propositions du Jury dans le cas de prestations jugées suffisantes et complètes.

DIT que cette même indemnité est considérée comme une avance sur le marché négocié qui sera passé avec l'attributaire.

2019.00066 - Avenant n° 2 au marché n°15AO038 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une nouvelle école sur le site de l'école Jean Macé

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au marché cité en objet concernant :

- La formalisation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre fixé à un montant de 478 339,25 € H.T. (taux de rémunération de 10,50 %) pour la mission de base et à 72 889,79 € H.T. (taux de rémunération 1,60 %) pour la mission complémentaire Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC), soit un montant total de 551 229,04 € H.T. en raison de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à la somme de 4 555 611,86 € H.T.;
- La modification des membres du groupement suite à la liquidation judiciaire du Groupe SECA et la résiliation de plein droit du marché pour ce membre du groupement;
- La modification du prix global du marché par l'ajout d'une mission complémentaire d'un montant forfaitaire de 41 666,67 € H.T. soit 50 000 € T.T.C. sans modification du taux de rémunération de la mission de base et de la mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) ainsi que de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux. Le montant total H.T. du marché de maîtrise d'œuvre est désormais fixé à la somme de 592 895,70 € H.T. mission de base, mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) et mission complémentaire inclus;
- La modification de l'annexe à l'acte d'engagement relative à la répartition des honoraires entre les membres du groupement suite à l'ajout d'une mission complémentaire et la liquidation du groupe SECA;
- La prolongation du délai global d'exécution du marché jusqu'au 31 août 2019 inclus.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école Jean Macé signé avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architectes ATELIER 2A+.

2019.00067 - Dépôt d'un dossier de candidature auprès du Conseil Régional pour la conclusion d'un contrat d'aménagement régional

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le programme des opérations présentées.

DÉCIDE de programmer les opérations suscitées pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

DÉCIDE de déposer un dossier de candidature en vue de la conclusion d'un contrat régional selon les éléments exposés.

SOLLICITE l'inscription de ces réalisations au programme des contrats régionaux.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant, y compris les éventuels avenants.

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération;
- sur les plans de financement annexés;
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur;
- sur la maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du contrat;
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional;
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat;
- à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour, chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération;
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans;
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.000.000 €.

2019.00068 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la création d'un centre de loisirs au 152 avenue Jean Jaurès aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet relatif la création d'un centre de loisirs.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de la création du centre de loisirs, situé au 152, avenue Jean Jaurès.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette demande de subvention.

2019.00069 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « AYITI TIMOUN ANVIVIV »

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 300,00 € (mille trois cent euros) à l'association « AYITI TIMOUN ANVIVIV ».

2019.00070 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable pour un bien situé au 89, avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer avec le Secours Catholique, représenté par son Vice-Président, Monsieur Fulbert KPIODIGUI, une convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une partie des locaux (aile droite), du bien sis 89, avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois, à compter du 1^{er} juillet 2019, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée.

DIT que cette occupation du domaine public à titre précaire et révocable est consentie à titre gracieux en raison de la mission de service public dont est investie l'association.

2019.00071 - Convention de prise en charge financière entre la Commune des Pavillons-sous-Bois et Île-de-France Mobilités pour des travaux de réparations résultant du chantier du tramway T4

Lecture de la délibération par M. SUJOL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention de financement des désordres et dégradations résultant du chantier du tramway T4.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée ainsi que tous les documents y afférents.

2019.00072 - Signature d'une convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allée de la Franche Comté)

Lecture de la délibération par M. SUJOL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la Commune (allée de la Franche Comté).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

S'ENGAGE à régler à ENEDIS la somme de 6 077,18 € H.T., soit 7 292,62 € T.T.C..

2019.00073 - Signature d'une convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (impasse Lafont)

Lecture de la délibération par M. SUJOL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
30 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la Commune (impasse Lafont).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

S'ENGAGE à régler à ENEDIS la somme de 2 050,45 € H.T., soit 2 460,54 € T.T.C..

2019.00074 - Règlement intérieur des activités péri-scolaires et extra-scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à la Majorité

27 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

ADOpte le règlement intérieur des activités péri-scolaires et extra-scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires distribué aux familles.

2019.00075 - Désignation d'un membre du Conseil Municipal au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France des agents contractuels

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

30 votants – Vote à la Majorité

27 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉSIGNE Madame Chantal TROTTET laquelle sera, si elle figure après tirage au sort parmi les membres de ce collège, appelée à participer aux séances du Conseil de discipline de recours d'Ile de France.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 H 05.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 26 juin 2019.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI